

Soixante-dixième session du Comité régional de l’OMS pour la Méditerranée orientale, 9-12 octobre 2023

EM/RC70/5 – Point 3(c). Personnels de santé dans la Région de la Méditerranée orientale : passer des enseignements tirés de la COVID-19 à l’action

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, chères et chers collègues,

Le Conseil International des Infirmières (CII) remercie le Comité régional de l’OMS pour la région de la Méditerranée orientale d’avoir mis en avant la question urgente du personnel de santé et de son rôle essentiel pendant et après la pandémie de COVID-19. Nous apprécions les efforts et les résultats présentés dans le document de l’EMRO, qui souligne l’importance cruciale du personnel de santé, en particulier des infirmières.

Ainsi que nous l’exposons dans notre rapport intitulé *Se relever pour reconstruire – Investir dans les personnels infirmiers pour des systèmes de santé efficaces*, des preuves de plus en plus nombreuses attestent des obstacles très graves auxquels le personnel infirmier se heurte. Les effets néfastes du stress et de l’épuisement professionnel font des ravages. Les mauvaises conditions de travail, la violence au travail et les niveaux d’effectifs dangereusement bas sont devenus flagrants et nécessitent une réaction immédiate. Le rapport du CII insiste sur un message fondamental : sans un investissement substantiel dans des infirmières bien formées, il sera impossible de mener à bien le redressement et la reconstruction du système de santé.

Il est alarmant de constater que les répercussions de la pandémie de COVID-19 entraînent un exode massif des infirmières hors de notre profession et une baisse du nombre des nouveaux étudiants en soins infirmiers. Si les tendances actuelles se confirment, la communauté mondiale pourrait être confrontée à un problème majeur : devoir remplacer jusqu’à 13 millions de personnels infirmiers dans un avenir proche. Ce scénario ne met pas seulement en péril la prestation des services actuels, mais menace également les objectifs plus larges de la couverture sanitaire universelle et les Objectifs de développement durable.

Dans sa *Charte pour le changement*, le CII présente dix mesures politiques impératives que les gouvernements et les employeurs doivent prendre. Ces mesures sont essentielles pour construire des systèmes de santé robustes, abordables, accessibles et réactifs, au sein desquels le rôle indispensable joué par les infirmières pour la santé de nos nations sera reconnu.

Le document de l'EMRO, qui met l'accent sur la croissance économique, la création d'emplois et la sécurité sanitaire, offre des perspectives très complètes sur l'investissement dans le personnel de santé, ce qui est louable. Le document montre en particulier que, entre 1990 et 2020, 7% seulement de l'aide au développement en faveur de la santé a été consacrée au personnel de santé dans les pays à revenu faible et intermédiaire : il s'agit là d'un témoignage alarmant et brutal du sous-investissement historique dans ce secteur.

La pandémie de COVID-19 a indéniablement mis en évidence l'importance de maintenir les budgets consacrés au personnel et de canaliser les investissements intérieurs et extérieurs vers le personnel de santé. Cette démarche est essentielle non seulement pour attirer et fidéliser les agents de santé, mais aussi pour les équiper, les motiver et les soutenir de manière adéquate.

Le CII soutient fermement les domaines d'action définis dans le document de l'EMRO. Nous insistons sur quatre autres actions :

1. Appliquer les recommandations formulées dans le rapport *Se relever pour reconstruire* et dans la *Charte pour le changement* du CII (2023).
2. Renforcer les soins primaires en comblant, par l'optimisation de la contribution des soins infirmiers, les lacunes mises en évidence par la pandémie de COVID-19.
3. Appliquer et faire rapport sur les recommandations exposées dans les Orientations stratégiques mondiales de l'OMS pour les soins infirmiers et obstétricaux 2021-2025, et soutenir la préparation du deuxième rapport de l'OMS sur la situation du personnel infirmier dans le monde.
4. Collaborer avec le CII. Le CII a pour mission de faire avancer les soins infirmiers partout dans le monde. Nous invitons les États Membres à tirer parti de nos ressources, de nos idées et de notre expertise, en particulier à la lumière de nos rapports récents.

Pour conclure, le CII réitère son soutien indéfectible aux Orientations stratégiques mondiales de l'OMS pour les soins infirmiers et obstétricaux et attend avec impatience son prochain rapport sur la situation du personnel infirmier dans le monde. Nous exhortons toutes les parties prenantes présentes à reconnaître la valeur indéniable du

personnel infirmier et à mener les transformations indispensables pour assurer la santé et le bien-être des populations du monde entier.

Je vous remercie.

Liens

- CII 2023, *Se relever pour reconstruire – Investir dans les personnels infirmiers pour des systèmes de santé efficaces* –
https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-09/ICN_Recover-to-Rebuild_report_FR.pdf
- CII 2023, *Charte pour le changement* –
https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-05/IND_2023_Charter_FR.pdf